

Informations sanitaires apicoles du GDS Pays de la Loire

L'automne est là, mais pourtant il fait encore bon, les températures n'étant pas aussi basses que la saison le laisserait penser, cela continue de favoriser la multiplication de varroa, une stratégie pour l'hivernage est à établir pour limiter les mortalités. Le retrait de vos traitements durant ce mois de **novembre** en fait partie.

N'oubliez pas la déclaration obligatoire de vos ruches à faire jusqu'à fin décembre.

Point Varroa – Retrait des traitements et stratégie hivernale

Un traitement précoce est une des conditions de réussite de la lutte contre varroa, et d'un bon hivernage. Mais le retrait de celui-ci aussi.

En effet **laissez un médicament** dans une ruche dont l'activité est moindre en fin de saison **n'as pas d'intérêt il n'est pas plus efficace**. Pire **cela est contre-productif car cela favorise le développement de résistance des varroas**. Il faut respecter l'ordonnance, et se noter un rappel pour enlever les lanières si vous ne l'avez pas déjà fait.



Lors du retrait de vos médicaments, profitez-en si les conditions météo le permettent pour évaluer l'état de votre couvain (régularité ou en mosaïque, opercules percées ou non, larves redressées ou non,...) Bien que ce soit trop tard actuellement n'oubliez pas de le faire dans tous les cas au printemps et au retrait de vos médicaments l'an prochain.

Actuellement il est **conseillé d'évaluer les réserves de vos colonies en les pesant**, et vous ne l'avez pas déjà fait de **resserrer vos colonies avec des partitions**, ainsi que de **réduire la taille de l'entrée**. Une fois vos médicaments usagés retirés il faudra vous rapprocher de votre GDSA ou ASAD pour savoir où les ramener pour leur destruction.

Pour avoir une idée de l'infestation résiduelle des varroas, **10 jours minimum après le retrait de vos traitements vous pouvez poser un lange sous vos colonies pour compter** les varroas qui vont tomber naturellement. **Le protocole de comptage** mis en place par la FRGTV et le GDS Pays de la Loire est à la **fin de cette newsletter**, via la feuille de comptage. N'hésitez pas à vous en servir et à nous la retourner.

Le comptage est important à la fois collectivement et individuellement afin de maintenir une surveillance de l'infestation post traitement sur la région.

Pour plus d'information sur les méthodes de suivi d'infestations, vous pouvez visionner sur notre chaîne YouTube [le webinaire à ce sujet](#) qui s'est tenu mardi 10 octobre 23 pendant les premières rencontres apicoles régionales.

Vous pouvez également consulter [les fiches techniques GDS](#).

Le mois dernier, OMAA a envoyé un [message d'information](#), les premiers retours d'infestations varroas ne sont pas favorables. Pour éviter de redémarrer au printemps avec une infestation trop élevée, comptez, visiblement **un traitement hivernal à base d'acide oxalique (oxybee® ou apibioxal®) semble incontournable cette année**. Vos sections départementales et vos vétérinaires sont là pour répondre à vos questions et commander un traitement approprié à la saison.

Formation TSA

Nous souhaiterions renouveler la formation TSA délivrée par la FNOSAD. C'est une formation certifiante, qui se passe sur **7 jours en totalité scindée en deux blocs** : 5 jours de cours théorique à suivre avec une demi-journée au rucher et dans un second temps 2 jours de révisions et d'examen. Cette formation est ouverte à toutes les personnes ayant **au minimum 3 ans d'expérience en apiculture**.

Pour 2024 en Loire Atlantique comme dans le Maine et Loire, le nombre de TSA conventionnés est pour le moment au complet, la formation se destine dans ces départements aux personnes souhaitant acquérir plus de connaissances dans le domaine sanitaire.

Les dates, la localisation et les coûts ne sont pas encore fixés. Pour vous donner une idée, l'an dernier sans participation le coût s'élevait à 380€ par participant pour les 7 jours, repas compris. La formation sera probablement organisée courant avril 2024 pour nous permettre d'ouvrir des colonies, dans le 49. Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter la section apicole régionale.

Webinaires du mois d'octobre

Le mois dernier se sont déroulées les premières rencontres apicoles. Vous pouvez retrouver les interventions sur les chaînes YouTube de l'ADA et du GDS Pays de la Loire.

Seul le webinaire sur l'hyperthermie ne sera pas rediffusé publiquement à la demande d'un intervenant. Nous vous préparerons un résumé.

Avec le soutien de :



Évaluation de l'infestation résiduelle varroa

Traitement utilisé :

Date de la dernière visite du corps avec examen du couvain :

	Date	Comptage varroas Ruche 1	Comptage varroas Ruche 2	Comptage varroas Ruche 3	Comptage varroas Ruche 4	Comptage varroas Ruche 5	Comptage varroas Ruche 6	Comptage varroas Ruche 7	Comptage varroas Ruche 8	Comptage varroas Ruche 9	Comptage varroas Ruche 10
Pose des lanières											
Réévaluation de la position des lanières											
Retrait des lanières (J0)											
J0 + 10 : pose lange											
Comptages et nettoyage lange	J+12										
	J+15										
	J+18										
J0 + 20 : dernier comptage	J+20										
TOTAL											
OBJECTIF	Un total > 5 varroas en 10 jours en période hivernale : critère d'alerte (traitement de rattrapage conseillé)										

Comptage proposé sur 10 jours, sur plateau grillagé, à commencer 10 jours après le retrait des lanières afin d'uniformiser les résultats.

Information à conserver dans votre registre d'élevage. Merci de nous retourner cette information par les moyens à votre convenance.

Mail : apiculture.frgds-pdl@reseauGDS.com / Courrier : GDS44 – rue Pierre Adolphe Bobierre – 44939 NANTES Cedex 9 / Fax : 02.40.16.39.19